CNEF
CONSEIL NATIONAL
DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

REPÈRES HISTORIQUES DE LA CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DES ÉVANGELIQUES DE FRANCE

En réponse à l'invitation du Conseil national de l'Alliance évangélique française (AEF) et du Comité national de la Fédération évangélique de France (FEF), la majorité des responsables des unions d'Églises et des Institutions de formation biblique de France s'est rencontrée une première fois le 6 janvier 2001, dans l'Église évangélique sise à côté de l'Institut biblique de Nogent-sur-Marne. Cette assemblée a pris conscience de l'éparpillement des évangéliques et a déploré le préjudice que cela entraîne pour une parole et un témoignage clairs. Elle a donc décidé de se retrouver le 18 juin 2001, dans le même lieu, pour une journée de jeûne et de prière. A cette occasion, plusieurs responsables ont exprimé, au nom de leur fédération et de leur union, une demande de pardon pour les distances entretenues par le passé et ont manifesté une volonté de reconnaissance réciproque et de développement de liens fraternels.

Il a été décidé alors de transmettre aux unions, associations et fédérations respectives ce qui venait d'être vécu et de confier à un groupe de travail le soin de réfléchir au contour que pourrait avoir une plate-forme regroupant si possible l'ensemble du monde évangélique.

Le 7 janvier 2002, une première ébauche est proposée. Le 6 janvier 2003, les représentants du mouvement évangélique français créent le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) et adoptent, à l'unanimité, un premier texte où le CNEF est défini comme " un lieu d'échange, de réflexion, de concertation et de prière, une plate-forme en vue de renforcer les liens et la visibilité du protestantisme évangélique français, dans le respect de ses diversités ". Cinq pôles composent alors cette plate-forme : Alliance évangélique française (AEF), Fédération évangélique de France (FEF), Assemblées de Dieu (ADD), Pentecôtistes et Charismatiques, Évangéliques membres de la Fédération protestante de France (FPF).

Le CNEF choisit en son sein un comité représentatif issu de ces cinq familles. Le comité est chargé, entre autres, d'organiser la vie du CNEF et de réfléchir à son évolution possible et souhaitable. De leur côté, les bureaux de l'AEF et de la FEF renforcent leurs relations et se retrouvent régulièrement pour affiner le projet.

De 2003 à 2007, le CNEF se réunit deux fois par an ; il met en place des groupes de travail sur les questions d'éthique et d'implantation d'Églises. Il consacre aussi du temps au jeûne, à la prière, à l'étude des caractéristiques de chaque famille qui le compose et à la poursuite de la réflexion sur l'avenir.

Le 12 septembre 2006, le CNEF se dote de principes déontologiques par lesquels ses membres expriment leur volonté " par leur comportement et leurs relations (de) favoriser l'avancement du royaume de Dieu et accomplir leur vocation qui est de servir et de rendre témoignage au même Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, en comptant sur sa seule grâce. "

Le 7 septembre 2007, les bureaux de l'AEF et de la FEF se rencontrent et sont convaincus d'être arrivés à une étape décisive. Ils ont chacun pris conscience que la multiplicité d'instances constitue non seulement un handicap dans leur rapport avec les autorités et les médias mais aussi un gaspillage de forces humaines et matérielles, voire un contre-témoignage. Ils décident donc de soumettre au comité représentatif du CNEF un projet d'évolution qui lui permettrait de jouer pleinement et efficacement son rôle de représentation et d'animation ainsi que de positionner les évangéliques comme une composante, non négligeable, du protestantisme.

Le 11 septembre 2007, les représentants du mouvement évangélique français présents décident, à l'unanimité, de soumettre à leurs instances respectives ce projet d'évolution qui se caractérise principalement par un transfert à la nouvelle entité, d'une part, des activités et de la mission de l'AEF et ,d'autre part, de celles qui, parmi les missions de la FEF, contribuent au bien commun des évangéliques, notamment en terme de représentation auprès des autorités et de relation avec les médias.

Le 29 janvier 2008, l'assemblée plénière du CNEF demande au comité représentatif de poursuivre l'élaboration du projet. Au cours des mois qui suivent, il fixe le calendrier des opérations et s'attache particulièrement à la rédaction des textes statutaires. Dans le même temps, le CNEF décide d'accueillir les œuvres en son sein.

Les 19 et 20 janvier 2009 l'ensemble du projet est validé. Il est présenté aux Églises et aux oeuvres, dans sa globalité, au cours de cette même année. Les textes (Statuts, Règlement intérieur, etc.) structurant le CNEF sont finalisés.

Le 19 janvier 2010, l'assemblée plénière adopte ces textes. Ceux-ci sont communiqués aux unions d'Églises et aux œuvres pour qu'elles puissent formaliser, en toute connaissance de cause, leur demande d'adhésion au CNEF.

Le 15 juin 2010, se tient l'assemblée générale constitutive du CNEF au cours de laquelle plus d'une centaine de délégués du mouvement protestant évangélique français créent officiellement le CNEF, adoptent les textes statutaires qui en régissent la vie et nomment son organe directeur.

Repères historiques de la création du CNEF

à l'origine inclus dans la Charte de fondation adoptée le 19 janvier 2009 par les membres du CNEF à Nogent sur Marne